

Caméras de surveillance

Pour rappel, déclaration faite en CSE du 21 juillet 2022 :

M. Le Président,

Le point 1 de l'ordre du jour de ce CSE interpelle les élus de la CFDT de l'établissement.

Nous sortons d'une période qui a été très difficile pour beaucoup de salariés dans la Société. Le conflit 2021/2022 avait comme origine un problème salarial mais surtout un problème de reconnaissance. Depuis la mi-avril, nous n'avons cessé de vous exhorter à rétablir une confiance qui s'était perdue. D'abord en appliquant le constat de fin de conflit et ensuite en renouant avec le dialogue constructif qui redonne la fierté de travailler chez Dassault Aviation.

Alors qu'à chacune de nos interventions sur le sujet vous répondez en chœur vouloir sortir de cette impasse et retrouver la sérénité en mettant en place des solutions pour éviter un prochain conflit, la première que vous proposez est de mettre en place des caméras de surveillance à l'intérieur des bâtiments, au plus près des salariés !!! Comme si vous aviez à surveiller une population de délinquants !!!

Sérieusement,

- êtes-vous à ce point revanchard à notre égard pour nous traiter de la sorte ?
- le vote de Biarritz pour continuer le conflit ne vous-a-t-il inspiré que cette solution ?
- vous rendez-vous compte qu'en imposant cela, vous risquez de remettre le feu aux poudres ?

Du compagnon au plus haut de la hiérarchie, personne n'est dupe, ce n'est pas uniquement la prévention du terrorisme et de l'espionnage industriel que vous recherchez. Il y a bien d'autres méthodes plus efficaces pour cela. C'est incontestablement un flicage du personnel.

De plus filmer des salariés sur leur poste de travail est interdit par la loi et par la CNIL.

La CFDT est contre ce développement qui va à l'encontre du dialogue social et de l'apaisement nécessaire au retour à une vie professionnelle normale.

Pétition

Bien que la Direction nous ait dit que tous les établissements allaient y passer, à ce jour, ce sujet n'a été abordé qu'à Biarritz et Argenteuil.

La CGT et la CFDT se sont contactées pour envisager un courrier au PDG et des démarches à la CNIL ainsi qu'à l'Inspection du Travail.

La CFDT fonctionne en inter et ce sujet est programmé dans notre réunion hebdomadaire de cet après-midi.

Toutefois, la section CFDT de Biarritz a demandé à la CGT de Biarritz d'être associée à la pétition qu'elle a mentionnée sur son tract de ce matin.

Nous sommes sur la même longueur d'ondes sur ce sujet. Les caméras de surveillance telles qu'elles sont déployées à Biarritz sont une véritable provocation envers les salariés.

La Direction le sait mais persiste en ne prenant pas du tout en compte les avis unanimes des élus du CSE. Ce qui dénote clairement le peu de respect que l'on donne aux instances représentatives du personnel.

Pour préserver notre liberté individuelle,

Signez la pétition